# Document d'informations clés

## OBJECTIF

*Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.*

## PRODUIT

**Nom du produit: Regard Convertibles Europe (Part D)**

**Code ISIN/AMF : xxxxxxxxxc**

**Nom de l'initiateur du PRIIP :** PRO BTP FINANCE ; site web de l'initiateur du PRIIP : www.probtpfinance.com

Appelez le 01 49 54 40 00 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de PRO BTP Finance en ce qui concerne ce document d'informations clés.

PRO BTP Finance est agréée en France sous le numéro : GP 97083 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Date de production du document d'informations clés : 22 /06/2026

## EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

OPCVM relevant de la directive européenne 2009/65/CE

### *Type*

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)

### *Durée*

Cet OPC a été créé pour une durée 99. La société de gestion peut procéder à la fusion, scission ou liquidation du Fonds. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

### *Objectifs*

Classification AMF : Non applicable

Le fonds a pour objectif d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indice Refinitiv Europe Focus Hedged sur l'horizon de placement recommandé (supérieur à 3 ans).

Le fonds est investi essentiellement en obligations convertibles en actions (incluant les obligations convertibles synthétiques), échangeables et titres assimilés dont le sous-jacent est côté sur une place de l'Espace économique européen (EEE), du Royaume-Uni et de la Suisse. Le degré minimum d'exposition du fonds aux obligations convertibles et titres assimilés est de 60%. Le FCP recherche en permanence l'optimisation du couple rendement risque via la gestion de la convexité des différentes expositions (la convexité implique qu'en cas de baisse ou de hausse de l'action sous-jacente, l'obligation convertible adopte un comportement de marché proche respectivement des obligations ou des actions). Les obligations convertibles doivent avoir une sensibilité action suffisante pour bénéficier de l'évolution de l'action sous-jacente. De son côté, la composante taux permettra par son aspect protecteur d'amoindrir fortement un éventuel repli des marchés actions.

Les principales sources de performance proviendront principalement de :

- l'exposition au delta,
- l'exposition au risque de taux et au risque de crédit,
- l'exposition à la volatilité implicite,
- l'allocation sectorielle et au choix des titres.

Le processus d'investissement est réalisé à partir de trois types d'analyses :

-Macro-économique : une appréciation du cycle économique à travers les différents indicateurs avancés et les différentes statistiques est réalisée afin de déterminer les secteurs d'activité qui tireront profit du cycle.

- Micro-économique : au sein de chaque secteur identifié, une sélection des sociétés qui offrent le meilleur potentiel de valorisation est effectuée.

- Technique : évaluation des caractéristiques techniques du gisement sélectionné afin de se positionner sur les convertibles mixtes offrant le maximum de convexité. Cette phase consiste principalement à l'évaluation et à la détermination des différentes caractéristiques techniques de la convertible afin de sélectionner les valeurs qui correspondent à nos critères en terme de delta, rendement, risque de taux, risque de crédit et risque de volatilité. Ce travail permet de piloter le niveau de convexité du portefeuille afin d'optimiser le couple rendement/risque. De plus, la taille de l'émission doit satisfaire nos critères de liquidité : les émissions inférieures à 100 millions d'euros sont interdites.

Des obligations convertibles ou échangeables en actions libellées en une autre devise que l'euro peuvent faire partie de l'actif, de même que des warrants, bons de souscription, obligations synthétiques et autres obligations à caractère action. Ainsi, dans le cas où une obligation convertible ou échangeable d'un émetteur ne satisfait pas aux critères de convexité (minimum d'indexation aux variations du sous-jacent et risque de baisse limité), c'est-à-dire trop obligataire (absence de delta) ou trop action (risque de baisse élevé) ; ou qu'il n'existe pas de convertibles sur le sous-jacent sélectionné, il sera possible de mettre en place des équivalents convertibles. Ces derniers seront composés par l'achat d'un titre de créance et d'une option d'achat sur actions. Ainsi, la mise en place de ce type de produit permet d'optimiser l'exposition sectorielle du portefeuille ainsi que sa convexité et doit donc fournir une source de performance supplémentaire.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

-De 60% à 110% en obligations convertibles et titres assimilés, émis par des émetteurs de l'Espace économique européen (EEE), du Royaume-Uni et de la Suisse, et en obligations échangeables en actions (incluant les obligations convertibles synthétiques), de l'Espace économique européen (EEE), du Royaume-Uni et de la Suisse.

-De 0% à 20% en obligations convertibles et titres assimilés émis par des émetteurs en dehors de l'Europe.

-De 0% à 5% au risque de change.

Le fonds n'a pas vocation à détenir des actions, les actions issues d'une conversion pourront être détenues pendant un délai maximum de 3 mois.

Dans le but de gérer sa trésorerie, le fonds peut détenir jusqu'à 10% de son actif en parts d'OPC, qu'ils soient OPCVM (de droit français ou de droit européen) ou fonds d'investissement à vocation générale de droit français, externes ou non à PRO BTP FINANCE.

Le fonds pourra intervenir dans la limite d'une fois l'actif net, sur des marchés règlementés organisés ou de gré à gré afin de couvrir le risque de change, couvrir le risque de taux, couvrir le risque de marché action, et enfin mettre en place des équivalents convertibles afin d'optimiser la diversification du portefeuille. Le fonds peut emprunter temporairement des espèces dans la limite de 10% son actif.

Le fonds est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Dans ce cadre, le fonds applique les politiques d'exclusions normatives et sectorielles ainsi que la politique de gestion des controverses de PRO BTP FINANCE .

Le fonds distribue ses revenus.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour avant 15 heures 30, exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée chaque jour à partir des derniers cours de bourse du jour et réglées en J+2 ouvré. Les ordres reçus après 15 heures 30 seront exécutés sur la VL suivante.

La part D est principalement destinée aux Institutions professionnelles du BTP pour une part de leurs investissements.

De plus amples informations sur le fonds, une copie du prospectus du fonds ainsi que les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de PRO BTP FINANCE – 7 rue du Regard - 75006 PARIS

La valeur liquidative de la part est calculée chaque jour d'ouverture des marchés financiers (calendrier officiel Euronext). En cas de fermeture de la Bourse de Paris ou de jours fériés légaux en France, la valeur liquidative n'est pas calculée.

### *Investisseurs de détail visés*

Ce fonds est destiné à des investisseurs recherchant une durée de placement de moyen terme conforme à celle de l'OPC. L'OPC n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique / US Person.

**Les personnes qui souhaitent investir se rapprocheront de leur conseiller financier qui les aidera à évaluer les solutions d'investissement en adéquation avec leurs objectifs, leur connaissance et leur expérience des marchés financiers, leur patrimoine et leur sensibilité au risque. Il présentera également les risques potentiels.**

**Informations complémentaires :**

Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM y compris le prospectus et les rapports financiers, sur simple demande écrite auprès de : PRO BTP FINANCE – 7 rue du Regard - 75006 PARIS

**Dépositaire** : CACEIS BANK

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la rubrique « Autres informations pertinentes » du document.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

### *Indicateur de risque*

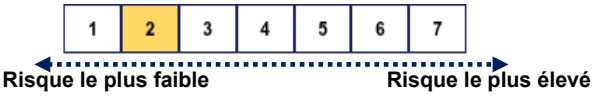


L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7 qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

### *Risque(s) non pris en compte dans l'indicateur synthétique de risque*

Les autres risques matériellement pertinents pour le PRIIP non repris dans l'indicateur sont :

Risque de crédit : Ce risque peut résulter de la dégradation de la qualité de signature, ou le risque de défaillance d'un émetteur sur lequel est exposé le fonds et ainsi être susceptible de faire baisser la valeur liquidative du fonds.

Risque de contrepartie : Mesure les pertes encourues par une entité au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie. En cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles, la valeur liquidative du fonds pourra être impactée négativement.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : Le fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du fonds plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le fonds est investi.

Risque de liquidité : Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marchés peuvent donc être plus marqués à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur du portefeuille investi en petites et moyennes capitalisations peut donc baisser rapidement et fortement.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au profil de risque du prospectus.

### *Scénarios de performance*

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de cet OPCVM dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés sont des illustrations utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance médiane du fonds au cours des dix dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans
Exemple d'investissement : 10 000 €

| Scénarios | | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans |
|---|---|---|---|
| **Minimum** | **Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.** | | |
| **Tensions** | **Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** | 7 270 € | 7 320 € |
| | Rendement annuel moyen | -27,28 % | -9,87 % |
| **Défavorable** | **Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** | 8 200 € | 8 790 € |
| | Rendement annuel moyen | -18,00 % | -4,21 % |
| **Intermédiaire** | **Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** | 9 880 € | 9 890 € |
| | Rendement annuel moyen | -1,18 % | -0,38 % |
| **Favorable** | **Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** | 10 940 € | 11 960 € |
| | Rendement annuel moyen | 9,41 % | 6,16 % |

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre septembre 2019 et septembre 2022. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre avril 2019 et avril 2022. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre septembre 2022 et septembre 2025.

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### *Coûts au fil du temps*

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et le rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 euros sont investis.

| Investissement : 10 000 € | | |
|---|---|---|
| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans |
| Coûts totaux | 529 € | 592 € |
| Incidence des coûts annuels (*) | 5,31 % | 2,03 % chaque année |

*(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,65 % avant déduction des coûts et de -0,38 % après cette déduction.*

### *Composition des coûts*

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|---|
| Coûts d'entrée | 5,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. | Jusqu'à 500 € |
| Coûts de sortie | 0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. | 0 € |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0,11 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts reels au cours de l'année dernière. | 10 € |
| Coûts de transaction | 0,20 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 19 € |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions | | |
| Commissions liées aux résultats | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | 0 € |

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPEE ?

**Période de détention recommandée [minimale requise] : 3 ans**

Il n'existe pas de période de détention minimale pour cet OPCVM, mais une période de détention recommandée qui a été calculée en adéquation avec les objectifs d'investissement du fonds.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts selon les modalités décrites dans la partie "En quoi consiste ce produit ?", sans frais ni pénalités.

La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement du fonds et du maintien de son niveau de risque.

Le Fonds a mis en place un mécanisme de swing pricing et un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates »). Veuillez vous référer au point " Modalités de souscription et de rachat" du prospectus pour plus de détails sur ces dispositifs.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, un courrier peut être adressé par voie postale à PRO BTP FINANCE- Service Réclamation, 7, rue du Regard -75294 PARIS CEDEX 06.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site internet , rubrique « Réclamation ».www.probtpfinance.com

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les informations relatives aux performances passées du fonds ainsi que les calculs des scénarios de performances sont disponibles sur le site PRO BTP FINANCE à l'adresse : https://www.probtpfinance.com

La responsabilité de PRO BTP FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.